

***Séance extraordinaire du
Conseil scolaire fransaskois***
Le lundi 22 février 2016 (8h00)
Audioconférence
Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Président : André Denis, Région n° 4 de l'école Providence
Joseph Poirier, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille (à partir de 8h06)
Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Marilyn Denis, Région n° 5 de Saskatoon
Denis Marchildon, Région n° 6 de Zenon Park
Clarence Briand, Région n° 8 des Battlefords
Élizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école St-Isidore

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Luc Handfield, Direction générale à l'éducation par intérim
Ronald Ajavon, Direction générale aux affaires
Catherine Colombet, Adjointe administrative

Monsieur le Président, André Denis confirme que tous les membres du CSF ont consenti à la tenue de cette séance extraordinaire.

I OUVERTURE

1.1 Bienvenue

La présidence souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et appelle à l'ordre la séance extraordinaire du 22 février 2016 à 8h04.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 22 février 2016

16.032 DENIS MARCHILDON : Que le CSF adopte l'ordre du jour du 22 février 2016 tel que présenté.

Adopté

1.3 Déclaration de conflit d'intérêts

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Président déclare l'absence de conflit d'intérêts.

La conseillère scolaire, Maria Lepage, rejoint la séance et s'excuse pour son retard.

II DIRECTIONS DU CONSEIL

2.1 Décisions

2.1.1 Adoption du plan de travail du Cabinet Miller Thomson

A la demande du Conseil scolaire fransaskois, Maître Roger Lepage a établi un plan de travail pour retenir les expertises nécessaires au Conseil des écoles fransaskoises. Ce plan est examiné et analysé par les conseillers scolaires.

16.033 CLARENCE BRIAND : Que le CSF autorise les études d'experts-conseils suivantes :

- Expertise en étude démographique ;
- Expertise en sociologie, complétude institutionnelle, importance de l'école, facteurs d'assimilation et taux d'assimilation ;
- Expertise en analyse comparative des facteurs que prennent en considération les parents pour un choix d'école ;
- Expertise dans l'équivalence réelle ;
- Expertise en finances scolaires ;
- Budget Obligations Constitutionnelles ;
- Étude comparative ;

jusqu'à concurrence de 200 000\$ et de revenir au CSF si le montant excède celui-ci.

Adopté

III Correspondance et points d'information

Sans objet.

IV DÉLÉGATION ET PRÉSENTATION SPÉCIALES

Sans objet.

V IDENTIFICATION DES POINTS EN DÉVELOPPEMENT POUR LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

- Présentation d'un rapport écrit du Comité d'appui à la négociation.
- Nouvelle formule de financement présentée au SSBA.

VI TOUR DE TABLE ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

6.1 Durée de la séance extraordinaire du 22 février 2016

16.034 CLARENCE BRIAND: Que le CSF accorde un remboursement d'honoraires de moins de 2 heures aux membres présents à la séance extraordinaire du 22 février 2016.

Adopté

6.2 Prochaine séance : 11 mars 2016 à Regina

6.3 Levée de la séance du 22 février 2016

16.035 MARIA LEPAGE : Que le CSF lève la séance extraordinaire du 22 février 2016 à 8h49.

Adopté

Présidence

Secrétaire